



Achat d'un véhicule dans un pays voisin (Allemagne)

Par mangagirl, le 24/06/2008 à 10:34

Bonjour ,

Le 3.06.2008 j'ai fait l'acquisition d'un véhicule dans le pays voisin, j'habite en alsace et donc l'Allemagne n'est pas très loin.

Ce véhicule est d'occasion , et il y a donc une clause parlant de la garantie.

En effet cette voiture date de 2002 et le garage dans lequel je l'ai acheté confère une garantie de un an.

Pour rapatrier la voiture en france, j'ai effectué les démarches nécessaires dont le passage au contrôle technique qui a révélé les 2 pneumatiques avant partiellement usé à l'intérieur (pour cause parallélisme dérèglé) ainsi que les amortisseurs avant , signalé défectueux à plus de 85% par le contrôle.

J'ai donc pris l'initiative de renvoyer le véhicule au garage puisque la voiture possédait un an de garantie. Le garage en question a effectué les réparations nécessaires mais me demande de contribuer au paiement des réparations. ce qui est totalement incompréhensible au vue de la garantie.

Dois-je payer ? ou refuser ?